

Québec, le 9 octobre 2007

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 3 des Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques, je vous avisais le 17 août dernier que M. William J. Cosgrove, alors président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, avait constitué une commission composée de MM. Alain Cloutier et François François Lafond afin de réaliser le mandat d'enquête et d'audience publique que vous avez confié au Bureau relativement au projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique à La Rédemption.

Compte tenu de la récente nomination de M. Alain Cloutier à titre de sous-ministre des Relations internationales, ce dernier n'était plus en mesure d'assurer la présidence de cette commission et s'est vu dans l'obligation de se retirer du dossier.

L'article 16 des *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques* prévoit qu'en cas d'absence du responsable d'une commission, un autre membre de la commission préside à l'audience en lieu et place du responsable. Dans ce contexte, M. Cosgrove a confié, le 1^{er} octobre dernier, la présidence de cette commission et la responsabilité de mener à terme ce mandat à M. François Lafond.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, mes plus respectueuses salutations.

Le secrétaire,



Raynald Martel

c.c. : M. Pierre Renaud, président du BAPE